



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 27 JUILLET 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, M. GOUFFRANT, Mme DURRUTY, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DESTRUHAUT, M. CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. PAUL-DEJEAN, BRISSON, LAFITE, Mme CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUEYTS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, CAZAUX, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. BRISSON à M. BOROTRA ; M. PAUL-DEJEAN à M. ESPILONDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 37 - URBANISME - COMMUNS.
S.E.P.A. - CREATION D'UNE FILIALE.

Monsieur MILLET-BARBÉ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La S.E.P.A. et la Béarnaise Habitat ont décidé de se rapprocher afin de mettre en commun leur compétence et savoir faire, au sein d'une filiale commune (de type société par actions simplifiées) et ce, afin d'établir et renforcer un partenariat institutionnel entre les deux sociétés et développer ainsi leurs activités pour répondre notamment à des projets d'aménagement, de rénovation immobilière sur le territoire du Béarn.

En sa qualité d'actionnaire de la S.E.P.A., la Communauté d'Agglomération « Bayonne Anglet Biarritz » dispose d'un siège au Conseil d'Administration. Il nous appartient, conformément à l'article L.1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de nous prononcer sur le principe de la création de cette filiale.

Je vous propose de répondre favorablement à ce projet de création de société par actions simplifiées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le 28 JUIL. 2009

Affiché le 28 JUIL. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE